

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 28 Novembre (28/11/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 novembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURELLENT, **Adjoints,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. André LENFANT, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme Christine FANFELLE), **Adjoint**

M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Mme Marie CAVALIE), M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. Abdelkader SELAM), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme Christine LASSALLE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Estelle HEMMAMI), M. Gérard VALLES (représenté par M. Jean-Paul NUNZI), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. Didier MOTHEs), M. Gilles BENECH (représenté par M. Claude GAUTHIER),

Conseillers Municipaux

ETAIENT EXCUSES :

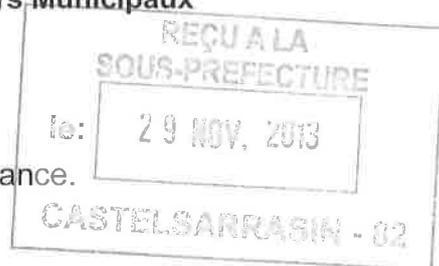
Mme Marie CASTRO, **Adjoint**

M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Colette ROLLET, **Conseillers Municipaux**

ETAIT ABSENT :

M. Guy ROQUEFORT, **Conseiller Municipal**

Mme Odile MARTY MOTHEs est nommée secrétaire de séance.



PATRIMOINE COMMUNAL – ACQUISITIONS – VENTES - LOCATIONS

04 – 28 Novembre 2013

ECHANGE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE BR 36 P CONTRE UNE PARTIE DE LA PARCELLE BR 37 P ET DE LA PARCELLE BR 38 P A INTERVENIR AVEC MONSIEUR LABOULFIE ALAIN

Rapporteur : M. CHOUKOUd

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2003 portant échange de deux parcelles de terrain entre la Commune de Moissac et les consorts LABOULFIE.

Considérant que Monsieur LABOULFIE est propriétaire de la parcelle cadastrée section BR n° 36 sise Las Garennes.

Considérant que la Ville est propriétaire des parcelles cadastrées section BR n^{os} 37 et 38 sises Las Garennes.

Considérant que les parcelles appartenant à la Commune sont utilisées en tant que terrain de moto cross.

Considérant que dans l'intérêt de l'une et l'autre partie, il conviendrait de procéder à un échange de parties des parcelles précitées.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante de procéder à un échange sans soulte d'une parcelle de terrain de 674 m² à détacher de la parcelle cadastrée section BR n^o 36 appartenant à Monsieur LABOULFIE, contre une parcelle de surface identique à détacher des parcelles cadastrées section BR n^{os} 37 et 38 appartenant à la Commune.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

FAIT SIENNE la proposition de Monsieur le Maire

APPROUVE l'échange sans soulte d'une partie à détacher des parcelles cadastrées section BR n^{os} 37 et 38, propriétés communales, contre une partie à détacher de la parcelle cadastrée section BR n^o 36, propriété de Monsieur LABOULFIE, d'une superficie identique de 674 m².

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents à intervenir dans ce dossier.

DIT que la Commune prend à sa charge les frais d'actes.



Pour copie conforme

Moissac le 29 novembre 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :